



Indemnité pour perte de jouissance voiture

Par **angeliquef**, le **26/03/2010** à **13:00**

Bonjour,

Ai je le droit à une quelconque compensation dûe à la non-jouissance du véhicule ? En effet, depuis mon accident, mes finances ne m'ont pas permis de louer un véhicule, je dois me débrouiller avec des voitures prêter généreusement par ma famille pour faire mes trajets quotidiens (environ 30 km pour aller au travail et déposer ma fille chez l'assistante maternelle) mais à partir de lundi prochain nous sommes à court de solution, plus personne dans nos connaissances ne peut nous prêter un véhicule.... Quelles sont les démarches à suivre?

Merci d'avance pour vos réponses.